

## LE BILAN CARBONE

L'effet de serre est un phénomène naturel de réchauffement de l'atmosphère. Il est dû à une concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui rend captif le rayonnement solaire.

Aujourd'hui les concentrations de gaz évoluent, engendrant un bouleversement : **le réchauffement climatique**. Ces changements proviennent en grande partie des émissions engendrées de façon directe ou indirecte par les activités humaines.

Le Bilan Carbone a été créé à l'issue de la ratification du protocole de Kyoto en 2004, afin de mesurer et de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'enrichissement de l'atmosphère terrestre en Gaz à Effet de Serre, et d'évaluer notre responsabilité vis à vis des bouleversements climatiques à venir.

De ce fait, toute entreprise, activité administrative ou associative peut légitimement s'intéresser aux émissions qu'elle génère.

C'est dans ce contexte que l'ADEME propose une méthodologie appelée "**bilan carbone<sup>TM</sup>**" permettant à toute organisation de pouvoir comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre.

Elle permet de mesurer l'impact global d'une activité sur l'environnement, en utilisant une nouvelle unité de mesure : **l'équivalent CO<sub>2</sub>**.

Trois périmètres sont pris en compte dans l'étude Bilan Carbone d'une activité :

- 1- Les émissions directes des établissements (électricité, gaz ou fioul de chauffage, etc.),
- 2- Les flux directement liés à l'activité (transport de marchandises depuis les prestataires et vers les clients, trajets domicile-travail des collaborateurs, approvisionnement en énergie, etc.),
- 3- La conception des bâtiments, le traitement des déchets, les investissements matériels, etc.

L'outil proposé par l'ADEME suit l'articulation suivante :

- Définition du champ de l'étude
- Collecte des données
- Exploitation des résultats
- Etablissement des pistes d'action de réduction
- Lancement d'action de réduction

A partir des résultats obtenus l'entreprise ou la collectivité peut établir un plan d'action de réduction des émissions de GES

Cela peut lui permettre de :

- sensibiliser les entreprises et les salariés à l'effet de serre,
- hiérarchiser les enjeux prioritaires en matière de réduction des émissions,
- définir, piloter et suivre les actions de réduction à court et à long terme.
- anticiper de nouvelles réglementations sur les émissions de GES
- anticiper les impacts économiques et sociaux de la raréfaction des énergies fossiles
- réaliser un gain économique
- élargir la démarche d'amélioration continue du management environnemental.

Le bilan carbone a été relancé avec les discussions du Grenelle de l'environnement dont les conclusions ont été adoptées par le gouvernement français le 25 octobre 2007.

Parmi les mesures qui favorisent le bilan carbone :

- le gouvernement souhaite que d'ici 2009/2010, 90.000 produits de la grande distribution aient un affichage de leur « contenu en carbone partiel »
- toute entreprise de plus de 250 salariés devrait avoir fait un Bilan Carbone et une incitation importante pour les entreprises de plus de 50 salariés..

Des budgets d'accompagnement au "**bilan carbone<sup>TM</sup>**" sont mis en œuvre.